

ENDUROPALE **DU TOUQUET-PAS-DE-CALAIS**

QUADURO 2026

Règlement particulier de l'épreuve

ARTICLE 1 / ORGANISATION

- 1.1 : Organisateur
- 1.2 : Programme de l'épreuve
- 1.3 : Comité d'organisation
- 1.4 : Organigramme Général
- 1.5 : Secrétariat
- 1.6 : officiels

ARTICLE 2 : RECONNAISSANCES

ARTICLE 3 : MACHINES ADMISES

Spécifications techniques particulières

ARTICLE 4 : PILOTES

Conditions d'admission des pilotes

ARTICLE 5 : CONTACT POUR LES ENGAGEMENTS SPORTIFS

ARTICLE 6 : ENGAGEMENTS

- 6.1 : Demandes d'engagement
- 6.2 : Assurance des Pilotes Etrangers**
- 6.3 : Forfait – Annulation

ARTICLE 7 : VÉRIFICATIONS

- 7.1 : Accueil des pilotes
- 7.2 : contrôles administratifs

ARTICLE 8: DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

- 8.1 : Convoi
- 8.2 : Procédure de départ
- 8.3 : Chronométrage
- 8.4 : Fin de la Course
- 8.5 : Environnement

ARTICLE 9 : ASSISTANCE

- 9.1 : Parc de ravitaillement
- 9.2 : Parc de stationnement
- 9.3 : Zone de panneautage
- 9.4 : Parc motos cassées

ARTICLE 10 : PUBLICITÉ

ARTICLE 11 : CLASSEMENT

ARTICLE 12 : PRIX

Le présent règlement complète les règlements fédéraux des courses sur sable. Cette épreuve sera organisée conformément aux prescriptions du Code Sportif de la FFM, des Règles Techniques et de Sécurité et du règlement F.F.M. (tous ces règlements sont disponibles sur le site internet FFM (www.ffmoto.org – Compétition – Règlementation)).

Art. 1 - ORGANISATION

1.1 : ORGANISATEUR :

L'Enduropale du Touquet Pas-de-Calais Organisation (ETO) a concédé par convention au Touquet & Co, Régie dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale gérant un Service public industriel et commercial (SPIC), immatriculée sous le SIREN 847715380, la qualité d'organisateur de l'évènement Enduropale du Touquet Pas-de-Calais, et ce en application de l'article L 331-5 du Code du Sport.

Le **Touquet & Co** organise une épreuve motocycliste internationale de course sur sable dans le cadre du CFS 2025-2026, dénommée « **50^{ème} Enduropale du Touquet Pas-de-Calais** ». C'est aussi la finale de la coupe du monde FIM de courses sur sable.

Cette 50^{ème} édition regroupe plusieurs épreuves dont une, objet du présent règlement, sous la forme d'une course de quads de 2 heures et 30 minutes en solo ou à deux pilotes* (duo) qui se disputera le samedi 14 février 2026.

**un classement scratch sera établi. De ce classement sera extrait un classement pour les équipages en duo. Les concurrents en solo partiront dans la procédure de départ devant les concurrents en duo. Cette épreuve compte pour le championnat de France des courses sur sable, ce championnat ne concerne que les seuls pilotes solo.*

1.2 : PROGRAMME PRÉVISIONNEL DE L'EPREUVE

16 juin : ouverture CFS

13 septembre 2025 – 10h : ouverture des engagements

Tarifs d'engagement :

SOLO : **370 €** en ligne par Carte Bancaire uniquement. Cas exceptionnel : en cas de paiement par virement.

DUO : **500 €** en ligne par Carte Bancaire uniquement. Cas exceptionnel : en cas de paiement par virement.

Tarif dossard : 10€ (option non remboursable si le pilote souhaite dans un second temps créer son maillot dossard personnalisé. À payer en ligne sur engage sport jusqu'au 12 décembre 2025. Après cette date, le concurrent devra réaliser son dossard par ses soins)

8 février 2026 à 23h59 : clôture des engagements et arrêt d'éventuels remboursements de droits d'engagement, quel que soit le motif. Avant cette date, les frais d'annulation sont de 150 €.

Programme :

ENLÈVEMENT DES PASS STATIONNEMENT

Salle des Quatre saisons

Mercredi : 14h-18h

Jeudi : 8h-18h30

Vendredi : 8h-12h30

MERCREDI 11 FEVRIER

14h : Ouverture des parcs de stationnement P1, P2, P3, P4 pour les pilotes (uniquement pour les pilotes qui dorment dans leurs véhicules)

VENDREDI 13 FEVRIER

8h-12h30: Vérifications administratives et techniques (Salle des Quatre Saisons)

SAMEDI 14 FEVRIER

9h30 : Mise en parc fermé pour les places 179 à 420 (parking St Jean 2)

10h : Ouverture du parc de ravitaillement (parking St Jean 2)

11h-12h : Ouverture du parc de ravitaillement pour les dossards jaunes et roses (patio centre)

11h30 : Mise en parc fermé pour les places 1 à 178 (parking St Jean 2)

13h30 : Accès au parc fermé (parking St Jean 2)

14h : Briefing des concurrents et départ vers la plage

14h30 à 17h : Quaduro (dès 15 ans)

17h15 : podium sur le car-podium du Conseil Départemental du Pas-de-Calais (front de mer)

19h : remise des prix du Quaduro, du Championnat de France des sables Motoblouz et de la Coupe du Monde FIM de courses sur sable

1.3 : COMITÉ D'ORGANISATION

Présidence : Daniel FASQUELLE, Maire du Touquet-Paris-Plage

Vice-Présidence : Philippe FLAMENT

Membre : Denis CALOIN, 1er Adjoint au Maire

Membre : Marielle PARENT, Adjointe au Maire déléguée aux Sports

Membre : Patrick GONET, Vice-Président du Touquet & CO délégué aux événements

1.4 : ORGANIGRAMME GÉNÉRAL

Direction sportive	David HAUQUIER, Président ETO
Direction des Opérations & des Affaires Générales	Matthieu GRESSIER, Directeur général du Touquet & Co
Direction de la logistique sportive	Jean François HANOT
Direction Média, Production TV, RSE	Denis GUERIN, Promoteur du CFS
Direction des Hospitalités, Partenariats & Merchandising	Cécile FRANCOIS
Responsable commissaires de piste	Erick POTEAUX, Thomas POTEAUX & Agathe POTEAUX
Responsable vérifications techniques et administratives	Michel AUBRY

1.5 : SECRÉTARIAT

Direction des Évènements et des animations, Touquet & Co

Palais des Congrès – Place de l'Hermitage - 62520 LE TOUQUET-PARIS-PLAGE

serviceevenements@letouquet.com / www.enduropaledutouquet.fr

1.6 : OFFICIELS

Directeur de course : Frédéric SCHOTS

Directeurs de course adjoints : Pierre LETEVE / Carl LECOCQ / Jérôme CASSIN / Jean-Luc DELPON / Didier BOTTAZZINI / Pascal VAN MULLEN

Délégué : Carl LECOCQ

Responsable technique : Serge TISON

Responsable chrono : Eliane SEGOUIN

Art. 2 - RECONNAISSANCES

Tout concurrent (même potentiel) ou membre de son team qui serait surpris, en dehors des courses, à circuler avec un engin à moteur dans le massif dunaire ou les plages du littoral dans sa globalité, **sera exclu pour 2 ans de l'épreuve** (en plus des peines encourues suite aux procès-verbaux dressés par les autorités compétentes et la F.F.M.) et ne pourra prétendre à aucun remboursement.

Art. 3 - MACHINES ADMISES

Cf. règlements fédéraux.

Il appartient à chaque concurrent de prévoir des supports pour l'apposition des plaques numéros (3).

Une plaque numéro sera installée à l'avant et une autre à l'arrière du Quad.

- Vols

En dehors du parc fermé, l'organisation n'est pas responsable des éventuels vols de motos ou de matériel. Le pilote détient l'entière responsabilité de sa machine et de son matériel et est tenu de ne pas l'abandonner sans surveillance sur la piste.

Art. 4 - PILOTES

Le nombre maximum de machines engagées est fixé à :

- 420 pour le Quaduro.

Les pilotes doivent être âgés de 15 ans minimum au jour de cette épreuve.

Le Comité d'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription d'un pilote qu'il estimerait ne pas correspondre à son image, ou à celle du «**29^{ème} Quaduro du Touquet Pas de Calais** » ou encore qu'il estimerait porter atteinte à ses intérêts sportifs ou commerciaux.

Toute inscription est nominative : tout concurrent se présentant à la place d'un autre se verra **exclu pour 3 ans**, ainsi que la personne initialement inscrite.

Un participant ne peut s'inscrire qu'à une seule course parmi les cinq proposées. Toute inscription multiple sera refusée. En cas d'inscription à plusieurs courses, seule la première inscription validée sera prise en compte et les autres seront annulées.

Art. 5 CONTACT POUR LES ENGAGEMENTS SPORTIFS

En cas de question, les concurrents peuvent contacter le responsable des concurrents via la

messagerie Engage Sport.

Art. 6 - ENGAGEMENTS

6.1 : DEMANDES D'ENGAGEMENTS

- Toute personne qui désire participer au « Quaduro du Touquet Pas-de-Calais 2026 » doit s'inscrire sur www.enduropaledutouquet.fr ou ffm.engage-sports.com
- La demande d'engagement ne sera acceptée et effective que si elle est accompagnée des droits d'inscription. L'inscription en ligne est obligatoire. Concernant les pilotes participant au championnat de France, ils devront payer leur course au plus tard 30 jours avant l'épreuve. Une pénalité de 50 € sera facturée en cas de retard de paiement.
- l'attribution des numéros se fera en fonction du règlement établi par la FFM pour les courses sur sable et ensuite, dans toute la mesure du possible, suivant le classement de l'édition 2025. **Les engagements et numéros de dossards seront attribués début janvier**

L'attribution d'un numéro est strictement personnelle et il ne peut être transmis.

Pour toute question concernant les demandes d'engagement: concurrent@letouquet.com

La licence « une manifestation » (LJB1) peut être souscrite en ligne (à compter du 1^{er} décembre 2025) jusqu'à 72H avant le début de l'épreuve sur le site Internet de la FFM à l'adresse : <http://licencesunemanifestation.ffmoto.net>.

En pareil cas, le pilote doit scanner son certificat médical et régler le montant de la licence par CB.

Le certificat médical doit être daté de moins d'un an et mentionner que le titulaire ne présente pas « *de contre-indication clinique à la pratique du sport motocycliste y compris en compétition* ». L'utilisation du certificat médical type est fortement recommandée disponible sur www.enduropaledutouquet.fr rubrique concurrents. Aucun certificat médical ne sera délivré sur place. Tout certificat médical non valide empêchera la prise de licence.

ATTENTION : toute licence délivrée sur place, le jour des contrôles administratifs, sera majorée de 10€. Le règlement de la licence se fera en espèces ou par carte bancaire le jour des vérifications.

Note: Les titulaires de licence **NPH** ne seront pas acceptés puisqu'il s'agit d'une course de masse. Aucune licence « une manifestation » ne leur sera délivrée. **Les licences UFOLEP et entraînement ne sont également pas acceptées pour cette épreuve.**

6.2 : LICENCES DES PILOTES ETRANGERS

Les concurrents étrangers auront la possibilité de souscrire une licence « une manifestation » pour le « 29^{ème} Quaduro du Touquet Pas-de-Calais 2026 ». Ils devront présenter un certificat médical en anglais dont le modèle est téléchargeable sur le site www.enduropaledutouquet.fr et sur le site de la FFM. Aucun certificat médical ne sera fourni sur place.

Ils pourront également participer avec leur licence FIM annuelle (Fédération internationale de motocyclisme) ou FIM Europe et l'autorisation de sortie pour cette épreuve de leur fédération nationale reconnue par la FIM.

6.3 : FORFAIT – ANNULATION

Seuls les forfaits déclarés exclusivement via la plateforme officielle d'inscription <https://ffm.engage-sports.com> au plus tard le 8 février 2026 à 23h59, pourront donner lieu au remboursement des droits d'engagement, sous réserve de la transmission à l'organisateur d'un justificatif probant établissant l'impossibilité objective de participer à l'épreuve.

Sont notamment admis comme justificatifs, sans que cette liste soit limitative, un certificat médical daté et signé par un médecin attestant de la contre-indication à la pratique sportive en compétition, un compte rendu opératoire signé par un chirurgien, un récépissé de dépôt de plainte, un certificat ou avis de décès.

À défaut de production d'un justificatif recevable dans les délais requis, une somme forfaitaire de 150 euros sera retenue au titre des frais de dossier, de gestion et d'organisation, y compris pour les participants engagés au Championnat de France des Sables (CFS).

Au-delà du 8 février 2026 à 23h59, aucun remboursement ne pourra être accordé, **quelle qu'en soit la cause, y compris en cas de force majeure invoquée par le participant.**

Par dérogation expresse, seule la survenance du décès d'un parent au premier degré pourra ouvrir droit à remboursement, sous réserve de la production d'un justificatif complet, comprenant l'avis de décès et tout document établissant le lien de filiation.

L'annulation totale ou partielle, le report ou l'absence de départ du **50^{ème} Enduropale du Touquet Pas-de-Calais**, pour quelque cause que ce soit, et notamment, sans que cette énumération soit exhaustive, en cas de non obtention, retrait ou suspension des autorisations administratives, fédérales ou préfectorales, d'impossibilité d'accès ou de passage sur les sites concernés, de troubles à l'ordre public, de circonstances politiques, économiques ou financières rendant impossible l'organisation matérielle, technique ou sportive de l'épreuve, de conditions climatiques ou météorologiques défavorables, ou de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible, sera expressément qualifié de cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil.

Dans une telle hypothèse, l'organisateur ne pourra être tenu responsable et ne sera redevable envers les concurrents d'aucun remboursement, indemnité ou réparation, de quelque nature que ce soit, les droits d'engagement étant réputés acquis au titre des frais engagés pour l'organisation de la manifestation.

Art. 7 – VÉRIFICATIONS

7.1 CONTROLES ADMINISTRATIFS :

Les bracelets « pilote » et « assistants » seront remis aux contrôles administratifs situés à la Salle des quatre saisons.

Les accès aux parcs ne se feront que sur présentation du laissez-passer **collé** sur le parebrise et du bracelet **fixé et serré** au poignet.

Aucun bracelet supplémentaire ne pourra être fourni à l'équipe du concurrent.

Les plaques sont fournies par l'organisation. Les dossards sont fournis sur demande lors de l'inscription au tarif de 10 € (option non remboursable si le pilote souhaite dans un second temps créer son maillot dossard personnalisé. À payer en ligne sur engage sport jusqu'au 12 décembre 2025. Après cette date, le concurrent devra réaliser son dossard par ses soins). Les plaques et dossards rose et jaune ne sont pas fournis par l'organisation.

Les concurrents devront impérativement présenter les documents suivants :

- Carte d'identité ou passeport.
- Pour les concurrents français, Licence compétition annuelle 2026 ou licence « une manifestation ».
- Pour les concurrents étrangers, présentation de la Licence FIM EUROPE ou FIM 2026 délivrée par leur Fédération d'origine accompagnée de l'autorisation de sortie « Start Permission » pour courir à l'Enduropale + certificat médical en anglais OU licence « une manifestation » délivrée par la FFM et certificat médical anglais.
- Les originaux de tous les documents doivent être présentés. Les déclarations de perte ou de vol et les photocopies ne seront pas acceptées.

ATTENTION : Ceux qui s'inscriront pour le classement du Premier Touquettois ou départemental (62) devront présenter un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

7.2 - CONTROLES TECHNIQUES

Le contrôle technique se déroulera au niveau de la salle des quatre saisons.

La présence d'une seule personne accompagnante par concurrent est autorisée pendant les vérifications.

Les mineurs de moins de 16 ans, les animaux et les vélos sont interdits dans l'enceinte des contrôles techniques

Art. 8 - DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

8.1 : CONVOI

Les pilotes sortiront du parc fermé dans l'ordre prévu par le règlement du CFS. Tout pilote surpris à forcer le passage ou avoir une conduite dangereuse dans le convoi pour gagner des places pourra être immédiatement pénalisé d'un Stop&Go par la direction de course ou de toute autre sanction sur décision du jury.

8.2 : DEROULE ET PROCEDURE DE DEPART

Course de Quads d'une durée de 2 heures et 30 minutes.

Le circuit emprunté pour le Quaduro mesure 13 kms.

Procédure de départ : mise en pré-grille en douze lignes de 50 machines, espacées de 10 mètres, dans l'ordre des numéros d'emplacement attribués lors des vérifications, sur la plage à proximité de l'Aqualud. Les concurrents en solo partiront devant les concurrents en équipage.

Les départs seront donnés par lignes espacées de 10 mètres. Les pilotes seront sur leur machine, moteur en marche. Au signal donné par le directeur de course, la première ligne prendra le départ. Le Directeur de course s'avancera vers la deuxième ligne après le départ de la première ligne donnera le départ de la seconde, qui partira et ainsi de suite sur toutes les lignes.

Tout pilote volant le départ ne pourra prétendre au holeshot.

8.3 CHRONOMETRAGE

Les chronomètres compteront le nombre de tours effectués par concurrent et le classement final sera établi suivant le nombre de tours complets effectués et l'ordre

de passage dans le dernier tour, sur la ligne d'arrivée.

8.4 FIN DE LA COURSE

L'arrivée sera jugée au premier passage du leader de l'épreuve sur la ligne d'arrivée à l'issue des 2 heures et 30 minutes de course. Le classement scratch sera établi au tour par tour. (Classement scratch)

8.5 ENVIRONNEMENT

Il est demandé aux pilotes le strict respect des normes environnementales imposées dans le règlement du Championnat de France des courses sur sable et la charte des concurrents (disponibles en téléchargement sur www.enduropaledutouquet.fr)

L'usage des Tear off est strictement interdit. Tout pilote laissant des détritrus sur le domaine public sera sanctionné.

L'usage de couvertures et bâches est strictement interdit dans le parc fermé.

Art. 9 – ASSISTANCE

9.1 : PARC DE RAVITAILLEMENT

Le parc de travail sera situé sur le front de mer du Touquet-Paris-Plage et disposera d'une entrée et d'une sortie bien distincte. La circulation se fera en sens unique afin d'éviter tout risque de collision. Tout concurrent surpris à créer le désordre en empruntant le parc dans le mauvais sens, ou plus généralement dont le comportement constituerait un danger, ou dont la vitesse ne serait pas significativement réduite, sera passible d'une pénalité pouvant aller jusqu'à la disqualification.

A partir du début de la course, l'assistance ne pourra avoir lieu que dans le parc de ravitaillement, **où deux pilotes (ou un équipage quad duo) partageront un espace de 3mx3m** et où ne pourront accéder à pied que **deux assistants accrédités par pilote**, munis de leur matériel (extincteur et tapis environnemental, conformes aux règles FFM) et de jerricans de 20 litres maximum. Pendant la course, à chaque sortie du parc de travail/ravitaillement, les pilotes devront présenter leur bracelet pour contrôle, fixé au poignet, serré et fermé. Une fois la course terminée, la sortie du parc de ravitaillement se fait à pied, moteur coupé.

La vitesse devra être adaptée dans le parc de ravitaillement et pourra faire l'objet de contrôle radar et/ou de sanctions par les officiels. Les pilotes ont l'obligation d'inscrire leur numéro sur leur stand, barnum ou emplacement.

Les concurrents devront impérativement être munis d'un extincteur aux normes sur leur stand, sous leur responsabilité.

L'accès au parc de ravitaillement est interdit aux mineurs de moins de 16 ans, aux vélos et aux animaux. Tout pilote ayant fait rentrer un mineur de moins de 16 ans dans le parc de ravitaillement se verra exclu de la course pour 3 ans.

Cette procédure a pour but de diminuer le nombre de personnes dans le parc de travail et ainsi d'améliorer les conditions de sécurité pour tous les concurrents.

Toute personne à l'intérieur du parc de travail qui ne sera pas porteuse du bracelet délivré par l'organisation sera exclue du parc. Tout refus d'obtempérer pourra entraîner la disqualification du (des) pilotes assistés.

Il est interdit de sortir du matériel de parc de ravitaillement pendant la course.

Les concurrents doivent impérativement libérer les lieux avant 18h, le samedi 14 février 2025.

Réservoir :

La réglementation fixe à 22 litres la contenance maximale du réservoir dans la catégorie Quads.

9.2 : PARC DE STATIONNEMENT :

Les concurrents devront impérativement se stationner dans les parcs de stationnement dédiés. Tout véhicule concurrent stationné dans un parking dédié aux campings-cars spectateurs et n'ayant pas acquitté les droits de stationnement demandés sera verbalisé.

9.3 : ZONES DE PANNEAUTAGE:

Une zone de panneautage sera matérialisée le long de la zone de ravitaillement. Ne pourront se rendre dans cette zone que les panneauteurs munis d'un panneau.

ATTENTION l'accès à ces zones sera limité aux personnes munis de leur bracelet.

Ce ne sont en aucun cas des zones publiques.

Tout refus d'obtempérer pourra entraîner la disqualification du (des) pilotes assistés. Les bracelets ne sont valables que pour la course considérée.

9.4 PARC MOTOS CASSÉES

Le parc motos cassées se situera sur le Parking St Jean 2

Art. 10 - PUBLICITÉ

Nous attirons votre attention, et vous rappelons que, conformément aux lois N° 75-616 du 09/07/1976 et N° 91-32 du 10/01/1991, toute forme de communication sur le tabac et l'alcool est interdite sur le territoire français.

Le dossard et les plaques ne peuvent être découpé(e)s et/ou modifié(e)s.

Tout pilote qui aura occulté, découpé, et/ou modifié une publicité organisation (plaque et dossard) se verra refuser le départ. Un contrôle des dossards et des plaques sera fait à l'entrée du parc fermé par des officiels.

Si la constatation de la non-conformité a lieu après le départ ou si le concurrent ne garde pas parfaitement visible son dossard lors de la cérémonie de remise de prix, il se verra infliger une amende de 1 000 € ainsi que le retrait de sa prime en numéraire.

Les dossards officiels devront être impérativement portés et visibles pendant toute la durée de l'épreuve y compris les cérémonies protocolaires (podium, conférence de presse d'arrivée etc..),

Dans le cas où un pilote souhaiterait intégrer dans le flockage de son maillot personnel les éléments du dossard officiel, il devra respecter intégralement le cahier

des charges fourni par l'organisation sur le positionnement, la couleur et les dimensions. Le BAT est à envoyer pour validation avant impression sur serviceevenements@letouquet.com

Liste des publicités de l'organisation :

1. Plaque frontale obligatoire
2. Plaque arrière obligatoire
3. Dossard de numéro, obligatoire

Toute opération promotionnelle ou publicitaire de quelque nature que ce soit et toute opération de communication ou de relation publique pendant ou faisant référence à l'épreuve, toute opération utilisant l'image et l'appellation de l'épreuve, de même que l'utilisation de films, vidéos et photos à des fins commerciales ou assimilées, devra obtenir l'accord écrit de l'organisateur et sera soumise à droits à régler auprès de l'organisateur, sous peine de poursuites.

La diffusion d'images, par tout moyen et sur tout support, pendant la course est strictement interdite, même dans un cadre non commercial sauf autorisation expresse de l'organisateur. Cette disposition fera l'objet de poursuites en cas de non-respect.

En participant à la course, le concurrent accepte expressément que l'organisation ou ceux qu'elle a délégué, utilisent et diffusent les images le représentant ou sur lesquelles il apparaîtrait, photographies, vidéos, programmes TV, sur les supports de communication et produits dérivés mais aussi par voie hertzienne, les réseaux filaires (câble, FTTx, ADSL), par satellite, IPTV, ainsi que via internet réseaux sociaux, les réseaux mobiles et par tout procédé ou support au choix de l'Organisateur tels que VOD, Replay, quels que soient les terminaux de visualisation et quelles que soient les normes permettant la diffusion d'images fixes ou animées et les fonctionnalités des éventuels systèmes de contrôle d'accès utilisés.

Le concurrent recevra, au lendemain de la course, un exemplaire de la Voix du Nord avec les résultats de la course, ainsi que sa médaille virtuelle envoyée par Air Trophy, et un lien vers les photos réalisées par Maindru photo pendant la course, sans obligation d'achat.

L'organisation ne saurait être tenue responsable de la perte de caméras embarquées ou tout autre matériel sur le circuit pendant la course.

Art. 11 - CLASSEMENTS

Affichage des résultats : Après la course

Les classements scratch seront affichés, après validation du jury, dans la zone information à proximité du bus du championnat de France des sables sur le site: www.enduropaledutouquet.fr

Seront récompensés les pilotes suivants :

- 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} du classement SCRATCH
- 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} Quad FEMININ
- 1^{er} Quad JUNIORS
- 1^{er} Quad VETERAN +37 ans
- 1^{er} Quad EQUIPAGE
- 1^{er} Quad DEPARTEMENTAL (62) (sur justification de domicile)
- 1^{er} Quad TOUQUETTOIS (sur justification de domicile)
- Holeshot

Art. 12 - PRIX

Les pilotes devront être présents à la remise des prix. Toute absence entraînera la suppression des prix en numéraire.

Les prix suivants seront distribués:

- 1 ^{er} au classement Scratch :	6.000 €
- 2 ^{ème} au classement Scratch :	2.500 €
- 3 ^{ème} au classement Scratch :	1.000 €
- 4 ^{ème} au classement Scratch :	600 €
- 5 ^{ème} au classement Scratch :	400 €
- 1 ^{er} féminine au classement Scratch :	1.000 €
- 2 ^{ème} féminine au classement Scratch :	500 €
- 3 ^{ème} féminine au classement Scratch :	250 €
- Holeshott :	1000 €

Total des prix distribués 13 250 €

Des lots offerts par les sponsors pourront être ajoutés.